

COMMUNE DE BERNEX

PV N°10

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 16 juin 2026

Séance ordinaire, tenue à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mmes et MM. Lauren Baddeley, Ariane Chassot, Maxime Cabot, Mirella De Fusco Fehlmann, Philippe Doerks, Aude Echard, Peter Flükiger, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Christine Jourdan Colomb, Rima Laube, Sandra Marconi, Antoine Mayerat, Christian Perrier, Bernard Riedweg, Matthieu Riedweg, Lionel Rossini, Jean-Daniel Vez, Marie-Laure Wäfler, Guillaume Zufferey

Excusé-e-s : Mmes Sophie Gentil et Fabienne Regad, M. Stéphane Vuille

Assistent à la séance : M. Cyril Huguenin, Maire
Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative
M. Karl-Anton Baumann, Conseiller administratif
M. François Stocco, Secrétaire général
Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe
Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal
Mme Léa Boisadam, procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2026
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition(s) individuelle(s)
6. Prestation de Madame Christine JOURDAN COLOMB, Les Socialistes, en remplacement de Madame Marie -Laure GRAF, démissionnaire
7. Désignation au sein des commissions :
 - a. Commissions « sécurité et affaires sociales », en remplacement de Madame Marie-Laure GRAF et « environnement, mobilité et services extérieurs », en remplacement de Monsieur Guillaume ZUFFEREY : Madame Christine JOURDAN COLOMB
 - b. Commission « finances et administration » : Monsieur Guillaume ZUFFEREY, en remplacement de Madame Marie-Laure GRAF
8. Propositions du Conseil administratif
 - a) Comptes et rapport de gestion 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026
 - Projet de délibération
 - b) Comptes et rapport de gestion 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

- Projet de délibération
 - c) IB 5 -2026 -14 : demande de crédit de réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex
 - Rapport de la commission « infrastructures et bâtiments » du 13 mai 2026
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026
 - Projet de délibération
 - d) EMS 4 -2026 -9 : demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire
 - Rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026
 - Projet de délibération
 - e) EMS 5 -2026 -11 : demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs - Vote
 - Rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026
 - Projet de délibération
 - f) Statut du personnel - Modification d'un article
 - Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026
 - Projet de délibération
 - g) Projet MZ Malagnou
 - Rapport de la commission « planification et aménagement du territoire » du 8 juin 2026
 - Projet de résolution
9. Informations
10. Questions

La Présidente, **Mme Sandra Marconi**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. La Présidente salue la présence de M. le Maire, Cyril Huguenin, des Conseillers administratifs, Mme Guylaine Antille et M. Karl-Anton Baumann, ainsi que du Secrétaire général, M. François Stocco, de la Secrétaire générale adjointe, Mme Emmanuelle Vidal, de Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal, et de la procès-verbaliste, Mme Léa Boisadam.

La Présidente salue ensuite le public et lui rappelle qu'il doit s'abstenir de faire des commentaires et d'enregistrer la séance ou de prendre des photos.

Enfin, **la Présidente** excuse Mme Gentil, Mme Regad et M. Vuille.

La Présidente adresse ensuite le discours suivant :

Il y a 11 ans, première prise de parole dans cette salle, le stress total. Puis petit à petit, je prends mes marques et je commence à envisager la possibilité de prendre place de ce côté-ci de la salle. Il a fallu 10 ans. Vous m'avez élue à ce poste. Merci à tous de votre confiance et de votre soutien.

Je pense également à mes enfants, bien souvent présents au fond de cette salle. Les 11 présidents avec lesquels j'ai eu la chance de siéger ont chacun, à leur manière, contribué à forger ma confiance et donné des pistes pour cette année de présidence. Je désire que le mot-clé de cette année soit le respect. Respect dans les débats. Respect vis-à-vis de chaque membre de ce Conseil.

1. Acceptation de l'ordre du jour

La Présidente met l'ordre du jour au vote :

L'ordre du jour est accepté par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2026

Sans remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mai 2026 est adopté par 19 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que le Bureau a pris note de la démission de Mme Marie-Laure Graf et donne lecture de sa lettre de démission.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, fait part des communications suivantes :

Question posée lors de la séance du 05.05.2026

Question de M. François Jesus

Abribus de Lully : une motion relative aux abribus de Lully avait été acceptée en 2024 et était passée en commission en 2025. M. Jesus demande l'état d'avancement de ce projet.

Suite à l'acceptation de la motion relative aux abribus de Lully en 2024, le projet a poursuivi son développement. Pour rappel, les arrêts concernés sont les suivants :

- Arrêt Pont de Lully (2 directions)
- Arrêt Lully (2 directions - 3 quais)
- Arrêt Lully - Pré-Poly (2 directions)
- Arrêt Soral (2 directions)

Un mandat de gré à gré a tout d'abord été attribué pour une étude de faisabilité. Les plans d'intention ont été livrés en mai 2024, permettant de préciser les implantations et les principes d'aménagement. Un devis estimatif a été établi en septembre 2024, évaluant le coût des travaux. Ce montant inclut initialement la mise en place de 9 abris voyageurs neufs. Il est à noter qu'une proposition issue d'un conseiller municipal visant à étudier la réutilisation d'abris existants de la rue de Bernex a été prise en compte dans la réflexion, ce qui influencera le projet final ainsi que les coûts et le projet final.

Étapes à venir :

- Appel d'offres auprès de 3 bureaux d'ingénieurs à l'automne 2026.
- La demande de crédit devra être coordonnée avec les travaux de la rue de Bernex

Le démarrage des travaux pourrait intervenir au moment de l'ouverture du chantier de la rue des Bernex.

Résolution du 5 mai en lien avec le Boulevard des Abarois

Le CA a transmis la résolution adoptée le 5 mai dernier par le Conseil municipal aux départements concernés (DSM et DT).

PLQ Vailly n° 30022

Le PLQ Vailly est entré en force étant donné qu'aucun recours n'a été formé devant le tribunal fédéral, à la suite de la décision de la chambre administrative de la cour de justice. Les développeurs en concertation avec la commune vont commencer d'ici la fin de l'année la préparation des concours d'architecture qui précèdent la dépose des demandes d'autorisation de construire.

Compte rendu administratif 2025

Le compte-rendu administratif a fait l'objet d'une refonte en profondeur pour son édition 2025. L'objectif est désormais de mettre en valeur uniquement les réalisations et faits marquants de l'année écoulée, et rendre le compte rendu plus attractif et lisible, tout en combinant judicieusement le support papier et numérique pour réduire la dépendance au papier et assurer une information actualisable en ligne. Ainsi, la version papier du compte rendu, dans un nouveau format plus ramassé, rassemble toutes les informations en 36 pages. Parallèlement, le site communal présentera le détail des différentes actions de l'année dans chaque domaine de manière exhaustive et détaillée.

La nouvelle mouture du compte rendu 2025 sortira en juin.

5. Proposition(s) individuelle(s)

M. Mayerat présente une proposition visant à autoriser les vignerons à installer, à leurs frais, des écriteaux indiquant le nom de leur cave ainsi que les cépages cultivés. L'objectif est de mettre en valeur la diversité du vignoble bernésien, d'informer les promeneurs et de les inciter à découvrir les vins de la région.

M. Mayerat précise que cette initiative répond à la suggestion d'un habitant et qu'elle ne nécessiterait pas de financement communal, le Conseil administratif étant chargé de définir les normes applicables aux écriteaux.

M. Huguenin relève que la mise en œuvre d'une telle proposition pourrait soulever des aspects techniques, administratifs et légaux. Il propose dès lors son renvoi en commission afin que le Conseil administratif puisse présenter les éléments nécessaires avant toute décision.

M. Mayerat se déclare favorable au renvoi en commission et laisse au Conseil administratif le soin de déterminer la commission compétente.

La Présidente soumet la proposition au vote :

Cette proposition est renvoyée en commission par 18 voix pour et 2 abstentions.

6. Prestation de Madame Christine JOURDAN COLOMB, Les Socialistes, en remplacement de Madame Marie -Laure GRAF, démissionnaire

La Présidente invite l'assemblée à se lever et procède à la prestation de serment :

*« Je jure (ou je promets solennellement) :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge
;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme Jourdan Colomb prononce les mots « *Je le promets* »,
La Présidente lui souhaite la bienvenue.

Applaudissements.

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE

- Vu la démission de Madame Marie-Laure GRAF, Les Socialistes,
- Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Madame Christine JOURDAN COLOMB, Les Socialistes
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 4 juin 2026,
- Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

il a été procédé par la Présidente du Conseil municipal, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 16 juin 2026, à l'assermentation de

Madame Christiane JOURDAN COLOMB

nouvelle Conseillère municipale, remplaçant Madame Marie-Laure GRAF, démissionnaire.

7. Désignation au sein des commissions

- Commissions « sécurité et affaires sociales », en remplacement de Madame Marie -Laure GRAF et « environnement, mobilité et services extérieurs », en remplacement de Monsieur Guillaume ZUFFEREY : Madame Christine JOURDAN COLOMB**

La Présidente passe au vote :

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 20 oui, 0 non et 1 abstention (21 membres présents)

de désigner la Conseillère municipale suivante au sein des commissions :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Sécurité et affaires sociales	Madame Christine JOURDAN COLOMB	Madame Marie-Laure GRAF
Environnement, mobilité et services extérieurs	Madame Christine JOURDAN COLOMB	Monsieur Guillaume ZUFFEREY

b. Commission « finances et administration » : Monsieur Guillaume ZUFFEREY, en remplacement de Madame Marie -Laure GRAF

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 20 oui, 0 non et 1 abstention (21 membres présents)

de désigner le Conseiller municipal suivant au sein des commissions :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Finances et administration	Monsieur Guillaume ZUFFEREY	Madame Marie-Laure GRAF

8. Propositions du Conseil administratif

a) Comptes et rapport de gestion 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement

– Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

M. Cabot, secrétaire de la commission finances et administration, donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026, la commission « finances et administration » a étudié les comptes et le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (FCBL).

Un commissaire relève un problème de rentabilité sur l'immeuble ch. Carabot 37 qui présente une perte, celle-ci s'explique par le fait que des travaux de remise à niveau du chauffage ont dû être entrepris. Il est rappelé que cet immeuble est composé de logements sociaux dont les loyers sont contrôlés par l'État.

Il est constaté également que les frais de gestion ont augmenté, de même que les frais d'avocats. Les honoraires de gestion sont des frais facturés par la Commune à la Fondation, heures dédiées à la FCBL effectuées par les employé-es communaux, ces derniers ont été plus sollicités par le projet de Lully, le suivi des travaux, etc.

Mme Antille rappelle que la gestion appartient au Conseil de Fondation.

Les liquidités de cette Fondation ont diminué en 2025, passent de Frs 1' 202'256.- à Frs 1 01'446.- dû à l'achat d'une parcelle en utilisant les fonds disponibles sans contracter un nouvel emprunt.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour (9 membres présents)

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2025 de Fondation de Commune de Bernex pour le logement (FCBL).

– Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** procède à la lecture et au vote de la délibération.

Approbation des comptes 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL)

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de l'organe de révision Bourquin frères et Béran, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025 du 1^{er} avril 2026,
- Vu le rapport de la commission « finances et administration - FA » du 5 juin 2026,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, 0 non et 3 abstentions

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation, dont le total des revenus est de 1'154'792 francs et celui des charges de 999'114 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 155'678 francs. Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 56'643'826 francs.

- b) Comptes et rapport de gestion 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie

– Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

M. Cabot donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026, la commission « finances et administration » a étudié les comptes et le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI).

Un commissaire pose la question du Centre Artisanal qui est valorisé à Frs 4'700'000. - à fin 2025, qu'en est-il si celui -ci est démoli. M. Duchosal répond qu'il reste un crédit de Frs 2'000'000.- et

que l'impact ne serait que de Frs 2'700'000.-. Il est rappelé qu'il y a encore un DDP en cours et qu'en cas de démolition il y aura un remboursement par l'État.

Une discussion s'engage au sujet des jetons de présence des membres de cette Fondation qu'un commissaire juge peu élevés au vu du travail accompli.

Mme Antille informe la commission qu'une professionnalisation de la Fondation est en discussion avec engagement de personnel, en effet les ressources des employé -es communaux sont limitées.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour (9 membres présents)

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2025 de Fondation de Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI).

– **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de délibération.

L'approbation des comptes 2025 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Vu le rapport de l'organe de révision Bourquin frères et Béran, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025 du 1er avril 2026,
- Vu le rapport de la commission « finances et administration - FA » du 5 juin 2026,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 0 non et 2 abstentions

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation, dont le total des revenus est de 749'587 francs et celui des charges de 535'373 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 214'214 francs. Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 7'290'016 francs.

c) IB 5 -2026 -14 : demande de crédit de réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex

– Rapport de la commission « infrastructures et bâtiments » du 13 mai 2026

M. Peter Flükiger donne lecture du rapport de la commission infrastructures et bâtiments du 13 mai 2026.

Mesdames, Messieurs,

La Commission « Infrastructures et Bâtiments - IB » s'est réunie en séance conjointe avec la Commission « Environnement, Mobilité et Services extérieurs - EMS » le 20 avril 2026 pour la présentation du projet, puis en séance ordinaire le 11 mai 2026 pour statuer sur la demande de crédit IB 5-2026-14 relative à l'octroi d'un crédit d'investissement pour la réalisation de la voie verte reliant le Bois de la Bâtie à Bernex.

La Voie Verte, longue de 3,6 km, vise à relier Bernex au centre de Genève par un itinéraire dédié à la mobilité douce. Ce projet résulte d'une collaboration entre les cinq communes concernées, placée sous l'égide du Canton de Genève, qui a financé la majeure partie des études préalables. Les cinq communes devraient prochainement se prononcer sur le financement des travaux. Bernex sera la première à soumettre cette demande au conseil municipal. Pour la commune, les principaux travaux portent sur le chemin des Tacons, qui sera élargi de 3,50 m à 5 m et mis en sens unique pour la circulation automobile. Par ailleurs, Bernex prendra en charge 20 % des frais des travaux réalisés sur le territoire du Parc des Évaux.

Le crédit d'investissement demandé s'élève à CHF 1'215'000.- TTC.

Les subventions fédérales et cantonales attendues s'élèvent à CHF 657'588.-, portant la part nette à la charge de la Commune à CHF 557'412.- TTC.

Lors des séances, plusieurs points ont été soulevés par les commissaires :

- La part relativement élevée des honoraires (27 % du montant total) ;*
- Le coût global du projet, jugé important pour une infrastructure principalement destinée aux loisirs et à la mobilité douce ;*
- Le risque lié à l'éventuel refus de participation des autres communes, qui pourrait compromettre la réalisation du projet dans sa forme actuelle.*

À l'issue des débats, la Commission a procédé au vote, qui a donné le résultat suivant :

9 oui - 0 non - 1 abstention (sur 10 commissaires présents).

La Commission émet donc un avis favorable à l'octroi du crédit d'investissement de CHF 1'215'000.-.

– Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

M. Bernard Riedweg donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026, la commission « finances et administration » a étudié la demande de crédit de réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex d'un montant de Frs 1'215'000.-, montant des subventions Frs 657'588.-, à charge de la Commune Frs 557'412.-.

Un commissaire rappelle que ce projet est cantonal et nécessite le vote de plusieurs communes, si une commune refuse le projet sera abandonné.

Il est relevé un problème au niveau de l'accès à l'EMS des Charmettes pour les camions de livraison pour lequel il faudra trouver une solution, de même que pour relier la voie verte à la piste cyclable sur la route de Chancy.

La commission passe au vote et vous recommande par

7 pour, 2 abstentions (9 membres présents)

D'accepter la demande de crédit de réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex d'un montant de Frs 1'215'000.- TTC, soustrait le montant des subventions de Frs 657'588.-, charge nette pour la Commune Frs 557'412.- TTC amorties sur 30 ans.

– **Projet de délibération**

La Présidente ouvre le débat sur cette demande de crédit.

M. Mayerat propose un amendement, estimant que la mixité des circulations doit être orchestrée afin d'éviter les conflits d'usage entre les piétons et les cyclistes ainsi que les risques en matière de sécurité. Il propose ainsi de modifier le premier point du dispositif de la délibération comme suit : « De procéder à la réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex, et d'imposer une séparation distincte entre les flux vélos et les flux piétons ». M. Mayerat précise que cet amendement a déjà été adopté par le Conseil municipal d'Onex.

M. Huguenin confirme les propos de son préopinant et indique que le Conseil municipal d'Onex a adopté à l'unanimité la demande de crédit incluant cet amendement. Il souligne que celui-ci ne pose aucun problème particulier et invite le Conseil municipal à l'accepter par souci de cohérence. M. Huguenin ajoute qu'il s'attend à ce que la commune de Confignon adopte également une position similaire.

M. Perrier invite à soutenir cet amendement qu'il juge pertinent.

Mme Chassot s'interroge sur la nécessité de procéder à un vote d'entrée en matière sur l'amendement. Elle souhaite également connaître les conséquences financières de cette modification, estimant que cette question aurait dû être soulevée lors du vote du crédit d'étude ayant permis d'établir les coûts du projet.

M. Huguenin répond qu'il n'est pas possible de chiffrer cet amendement à ce stade de la procédure. Il précise que, s'il est adopté, il devra être mis en œuvre à coût constant, sans entraîner de dépense supplémentaire par rapport au crédit soumis au vote.

M. Mayerat ajoute que la séparation des flux pourrait être réalisée au moyen d'un simple marquage au sol, dont le coût serait limité. Il relève en outre qu'une réserve pour imprévus est prévue dans le budget, ce qui permettrait d'absorber cette dépense.

Au vu de l'incertitude liée au coût, **Mme Honegger** informe que le PLR refusera cette demande d'amendement en raison de l'investissement déjà consenti sur cette demande de crédit.

La Présidente s'excuse de ne pas avoir fait voter l'entrée en matière et propose de voter cet amendement, consistant à modifier le point 1 du dispositif de la délibération comme suit : « De procéder à la réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex, et d'imposer une séparation distincte entre les flux vélos et les flux piétons ».

Par 13 oui, 6 non et 2 abstentions, l'amendement est accepté.
--

La Présidente propose de reprendre le débat sur la demande de crédit.

Mme Jacquemoud demande à quoi correspond le montant de 1'215'000 francs ainsi que la longueur du tracé concerné sur le territoire de Bernex.

M. Huguenin répond que ces informations figurent dans la demande de crédit mise à disposition sur CMNet. Il précise que le tronçon situé sur le territoire de Bernex représente quelques centaines de mètres. Le montant de 1'215'000 francs correspond au coût brut, avant déduction des subventions. M. Huguenin souligne que le projet global représente un investissement d'environ 43 millions de francs, financé conjointement par la Confédération, le canton et les communes, et que la participation soumise ce soir au vote pour Bernex s'élève à environ 500'000 francs après prise en compte des subventions.

Mme Echard donne lecture de la prise de position suivante :

Roulons-nous sur l'or ?

À entendre certains, on pourrait presque le croire... À Bernex, il suffirait peut-être de suivre la future Voie Verte pour espérer tomber sur un trésor communal.

Plus sérieusement, à l'échelle communale, nous savons que nous ne roulons pas sur l'or. Et c'est précisément pour cela que la commune doit rester attentive à la manière dont elle choisit entreprendre et gère ses projets.

Au niveau communal, nous saluons les subventions annoncées pour ce projet. Mais rappelons une évidence : l'argent public reste l'argent des contribuables, qu'il soit communal, cantonal ou fédéral. Il change de caisse, pas de nature.

Plus d'un million de francs pour un tronçon relativement court représente un engagement significatif. Cela mérite une appréciation globale du projet et de sa cohérence.

Le groupe PLR Bernex relève également la part importante des honoraires et prestations spécialisées dans le coût global du projet. Cette réalité s'explique en partie par le cadre cantonal et intercommunal, mais elle ne dispense pas la commune de sa vigilance.

Surtout, nous voulons insister sur le futur. Sur les étapes à venir, notamment la continuité vers la Champagne. C'est là que se jouera l'essentiel : la cohérence d'ensemble, la continuité des aménagements et la capacité à construire un réseau lisible, et factuel sans devoir revenir en arrière ou multiplier les ajustements.

Car c'est souvent dans la suite d'un projet que se révèle des informations cruciales sur l'impact et la valeur d'un projet notamment sa solidité.

Sous ces réserves, le groupe PLR Bernex soutiendra cette demande de crédit.

Aujourd'hui, le PLR dit oui à la multimodalité, oui à l'intercommunalité, et oui à des projets utiles. Mais surtout oui à une commune qui avance et qui pédale à grand pas sur cette voie verte attendue et désormais plus que nommée désirée.

Mme De Fusco Fehlmann donne lecture de la prise de position suivante :

Enfin !

Oui enfin ce projet de mobilité douce est proche de sa réalisation !

Il a été le fruit d'un très long processus et est né tout d'abord de la volonté du conseil municipal de Bernex.

En 2015, la voie verte se discute déjà, l'idée est la construction d'un aménagement entre Bernex et le centre-ville de Genève (Bois de la Bâtie).

Dès 2020, il a fallu déterminer le concept de la voie verte et les principales caractéristiques des séquences, en déterminer la faisabilité et les conditions de réalisation, intégrer aussi un volet de concertation avec notamment une implication des usagers et des experts de la mobilité douce du canton.

Pour rappel, la voie verte désigne une infrastructure, en site propre, géré dans des buts récréatif et/ou utilitaire et mise à disposition d'usagers non motorisés.

En décembre 2023, le crédit d'étude est accepté par le conseil municipal avec une demande ferme envers le conseil administratif, quant au besoin d'efficacité de la voie verte, qu'elle devienne un axe sécurisé, réservé à la mobilité douce, propice aux déplacements de tous types, de loisirs mais aussi fonctionnelle, qu'elle puisse gérer les flots des différents usagers. De cette façon seulement, elle peut devenir concurrentielle par rapport aux transports individuels motorisés. Ce projet a été par la suite une résultante de la collaboration entre les 5 communes concernées (Bernex, Confignon, Onex, Lancy, Ville de Genève) placé sous la supervision du canton qui a financé en grande partie les études préalables.

Aujourd'hui, on doit se prononcer sur le financement des travaux, pour la première étape, reliant Bernex au parc des Evaux, dont le montant total de SFR 1'215'000 bénéficie de subventions fédérales et cantonales à hauteur de 54%.

Notre groupe souhaite veiller à ce qu'il y ait une signalétique claire sur cette infrastructure pour éviter des conflits entre usagers et en vue d'établir une gestion optimale des flux.

Pour le travail commun de longue haleine qu'a nécessité ce projet, pour cette volonté persévérante au fil des ans des conseils municipaux et du conseil administratif avec le soutien de l'Etat et pour la réelle plus-value qu'amène ce projet de mobilité douce [par la création d'un réseau supplémentaire et complémentaire pour se rendre en ville], le groupe socialiste soutient cette demande de crédit et vous invite à l'accepter/voter oui.

Mme Jacquemoud revient sur ses précédentes questions et relève que le coût du projet représente environ 1'430 francs par mètre pour un tracé de 850 mètres, ce qu'elle juge élevé. Partageant les réserves exprimées par ses préopinants, elle annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote.

M. Huguenin apporte une précision à son intervention précédente et confirme que le tronçon concerné sur le territoire de Bernex mesure 425 mètres. Il indique également que le montant net de la demande de crédit s'élève à 570'800 francs.

M. Mayerat relève qu'une partie de la demande de crédit concerne également la réalisation de la Voie verte des Evaux. Il précise dès lors que le coût au mètre ne peut être calculé uniquement sur la base du tronçon situé à Bernex, puisqu'une partie du crédit est affectée à d'autres aménagements.

M. Huguenin confirme qu'une partie de la demande de crédit concerne le périmètre des Evaux. Il précise toutefois que les 425 mètres évoqués correspondent bien au tracé situé sur le territoire de Bernex. S'agissant des Evaux, M. Huguenin indique que la participation de la commune consiste en une contribution à hauteur d'un cinquième, au même titre que les autres communes concernées, et ne correspond pas à un linéaire situé sur le territoire bernésien.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de délibération.

Un crédit de 1'215'000 francs TTC pour la réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex (IB 5-2026-24)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'engagement de 75'000 francs TTC (DS 11-2023-50) voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2023,
- Vu le crédit complémentaire de 19'000 francs TTC (EMS 1-2025-2) voté par le Conseil municipal le 3 février 2026,
- Vu le rapport de la commission « infrastructures et bâtiments - IB » du 13 mai 2026,
- Vu le rapport de la commission « finances et administration - FA » du 5 juin 2026
- Conformément à l'article 30, alinéa 1 let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 0 non et 1 abstention (21 membres présents)

1. De procéder à la réalisation du projet de Voie Verte du Bois de la Bâtie à Bernex, et d'imposer une séparation distincte entre les flux piétons et les flux vélos.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1'215'000 francs TTC destiné à cette réalisation.
3. De prendre acte qu'une subvention de 657'588 francs est attendue, répartie comme suit :
 - a. Subvention fédérale : 199'860 francs
 - b. Subvention FIE : 187'500 francs
 - c. Subvention FIA : 50'000 francs
 - d. Subvention cantonale PA2 : 20'578 francs
 - e. Subvention cantonale PA4 : 199'650 francs
 - f. À la charge de la commune : 557'412 francs TTC
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir les dépenses liées à l'aménagement en 30 ans. Les dépenses relatives à l'assainissement seront financées en totalité par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

d) EMS 4 -2026 -9 : demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire

– Rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026

Mme Aude Echard donne lecture du rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunis en séance ordinaire les 16 mars et 18 mai 2026, les membres de la Commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » ont examiné la demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux du Parc de la Pataugeoire, au 29 chemin du Signal.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la planification communale de renouvellement des parcs. Les installations actuelles du Parc de la Pataugeoire, réalisées il y a environ 25 ans, présentent un état de vétusté et ne répondent plus pleinement aux exigences actuelles en matière de sécurité. La demande de crédit initialement présentée prévoit un coût total estimatif du projet de CHF 213'000. - TTC. Une marge de sécurité de 5 % est intégrée aux montants estimatifs.

La demande initiale se construit comme suit :

Poste	Montant	
Sécurisation du périmètre du chantier	CHF 7'000.-	
Démolition et démontage de l'existant	CHF 20'000.-	
Espace enfants 0-3 ans	CHF 25'000.-	
Espace enfants 4-14 ans	CHF 90'000.-	
Fitness outdoor seniors	CHF 18'000.-	Supprimé sur le siège
Installation de street-workout	CHF 30'000.-	
Massifs et plantations	CHF 10'000.-	
Remise en état des surfaces végétalisées	CHF 3'000.-	
Honoraires architectes et autorisations	CHF 10'000.-	
Montant initial	CHF 213'000.-	

Les commissaires passent aux questions et remarques.

Un groupe annonce s'opposer à la rénovation de la Parc de la Pataugeoire Il souhaiterait que les différents parcs soient regroupés au sein d'un même projet, impliquant une unique demande de crédit.

Des commissaires saluent le projet du parc inclusif. D'autres émettent des doutes concernant la cohabitation des différents publics. Il est répondu que les publics ne vont pas aux mêmes heures au parc. Il est complété que la cohabitation entre les petits enfants et les jeunes utilisant un parc de street workout ne suscite aucun problème.

Certains groupes estiment que le coût du projet de refonte du Parc de la Pataugeoire est élevé et expriment des réserves quant à la nécessité de certaines dépenses ainsi qu'à l'urgence du projet, notamment au regard des montants importants déjà engagés par la Commune pour le Parc de la Mare et le Parc en Saule, lesquels ne sont pas encore terminés ni entièrement payés. Un groupe propose que certaines dépenses, notamment le fitness outdoor seniors et l'installation de street-workout, soient supprimées ou reportées, sans pour autant remettre entièrement le projet en question. À contrario, un commissaire soutient cette demande. Il comprend l'aspect financier, mais pense qu'il faut trouver un équilibre entre cette contrainte et l'intérêt de la population. Le fait de ne pas rénover ces parcs va, à terme, s'avérer plus coûteux en raison des frais d'entretien.

À la suite de ces échanges, le Conseil administratif demande une interruption de séance. La séance reprend au retour du CA, de son président ainsi que de sa colistière.

La proposition du groupe concerné visant à supprimer ou à reporter le fitness outdoor seniors et l'installation de street-workout n'est pas formellement déposée sous forme d'amendement. Un autre groupe propose alors de soumettre cette proposition au vote. Au cours des discussions, le CA délégué propose de modifier la demande de crédit en supprimant l'élément outdoor destiné aux seniors, à condition qu'un groupe politique vote la demande.

La demande de crédit est modifiée sur le siège par le CA délégué, avec la suppression du fitness outdoor seniors pour un montant de CHF 18'000.-.

Toutes les questions et remarques étant été posées, la commission passe au vote et vous recommande, par 7 voix pour, 2 voix contre et une 1 abstention (10 personnes présentes), d'accepter la demande de crédit modifiée, avec suppression du fitness outdoor senior - CHF 18'000.-.

– Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

Mme De Fusco Fehlmann donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026, la commission « finances et administration » a étudié la demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire, 29, ch. du Signal, d'un montant initial de Frs 213'000.- moins Frs 18'000.- supprimés par la Commission « environnement, mobilité et services extérieurs (EMS) », d'où un montant de Frs 195'000.- TTC.

Une commissaire rappelle que ce projet relève d'une mise en conformité obligatoire des jeux actuels datant de plus de 25 ans, que ce projet réduit les coûts d'entretien, qu'il s'agit d'un investissement durable et intergénérationnel. Le montant du fitness outdoor pour les seniors supprimé par la Commission EMS représente moins de 9% du montant total de ce projet. Elle s'oppose à cette suppression.

Plusieurs commissaires demandent un renvoi en commission EMS.

Certains trouvent ce projet trop cher alors que d'autres estiment que pour une fois on ne nous a pas présenté un crédit d'étude suivi d'un crédit de réalisation et que le travail a été fait en interne par les collaborateurs de la Mairie ce qui réduit les coûts.

Un commissaire aurait préféré une demande séparée pour chaque partie, jeux, Work out et fitness seniors.

En cas de renvoi en commission, voire étude du projet en commission sport et sociale comme demandé par un commissaire, la réalisation du projet sera probablement retardée d'une année. Mme Antille confirme qu'il s'agit d'une mise en conformité des jeux et qu'il n'y a pas risques majeurs dans l'immédiat.

Les commissaires n'arrivant pas à se mettre d'accord sur un vote de cette demande de crédit, il est proposé de voter sur un renvoi en commission EMS.

La commission passe au vote et vous recommande par

6 pour, 2 contre, 1 abstention (9 membres présents)

de renvoyer la demande de crédit pour le renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire en commission EMS.

– **Projet de délibération**

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Jacquemoud constate que la commission des finances a demandé le renvoi de cette demande de crédit à la commission EMS. Elle s'étonne dès lors que cet objet soit néanmoins soumis au Conseil municipal en séance plénière.

M. Huguenin répond que le Conseil administratif a la possibilité d'amener des objets, ce qu'il a fait ce soir avec cette demande de crédit.

Mme Laube donne lecture de la prise de position suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe du Centre dépose un amendement au projet de délibération concernant la place de jeu de la pataugeoire. Nous proposons d'augmenter le crédit de 18'000 francs afin d'intégrer des équipements de fitness outdoor adaptés aux seniors.

Cet amendement est motivé par trois raisons simples :

- *Premièrement, la prévention santé. Les équipements en basse intensité destinés aux seniors permettent le maintien musculaire, l'équilibre et la mobilité. C'est un investissement en santé publique accessible à toutes et tous gratuitement en plein air.*
- *Deuxièmement, l'inclusion intergénérationnelle. Une place de jeux rénovés doit accueillir toutes les tranches d'âge. Sans cet équipement, nous raterions une occasion unique de faire de ce parc un véritable espace de vie partagé.*
- *Troisièmement, la cohérence avec nos engagements. Bernex se veut une commune active, inclusive et tournée vers l'avenir. Cet amendement en est la traduction concrète.*

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur cet amendement.

Par 12 oui, 7 non et 2 abstentions, l'entrée en matière est acceptée.
--

La Présidente ouvre le débat sur l'amendement.

M. Zufferey indique que le groupe Socialiste soutient pleinement cet amendement. Estimant qu'il s'agit d'une occasion de créer une place véritablement intergénérationnelle pour un coût relativement modeste, il invite le Conseil municipal à l'accepter.

Dans l'hypothèse où cet amendement était accepté, **M. Matthieu Riedweg** propose de ne plus qualifier ces installations d'équipements pour seniors, estimant qu'elles s'adressent à un public de tous âges, des adolescents aux aînés.

M. Huguenin approuve la remarque et propose d'utiliser le terme d'intergénérationnel.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** met cet amendement au vote :

Par 10 non, 9 oui et 2 abstentions, l'amendement est refusé.

La Présidente ouvre le débat.

Mme Echard donne lecture de la prise de position suivante :

Merci Madame la Présidente, Madame, Monsieur,

Que dire... ou ne pas dire...

J'aurais souhaité que le Conseil administratif respecte la volonté de la Commission des finances et accepte un renvoi en commission. Non pas pour retarder le projet, mais simplement pour nous permettre de poursuivre nos réflexions dans un climat serein et constructif.

Car au fond, quelques semaines supplémentaires n'auraient rien changé à l'état du parc, mais elles auraient peut-être permis d'apporter davantage de sérénité à nos débats et d'éviter une confusion.

J'entends déjà certains dire qu'après deux passages en commission, un troisième serait de trop, comme si cela relevait d'un marathon institutionnel. Mais lorsqu'un dossier suscite encore des interrogations ou des tensions, il me semble toujours préférable de prendre un peu plus de temps avant de le voter.

Sur le fond, le groupe PLR Bernex estime que le projet présenté va au-delà de ce qui était indispensable. Une rénovation plus simple, centrée sur la sécurité, la mise aux normes et le renouvellement des installations existantes aurait largement répondu aux besoins.

Même si le projet fait rêver, nous devons revenir à une autre réalité : la capacité financière de la Commune et les projets à venir.

Nous émettons également des réserves concernant ce concept de parc dit inclusif. Si l'intention est louable, nous observons une tendance à vouloir faire cohabiter toujours davantage d'usages au sein d'un même espace. Nous craignons que cette vision, séduisante sur le papier, ne conduise à terme à des conflits d'usages entre les différents publics.

Enfin, dans un contexte financier qui s'annonce particulièrement exigeant pour notre Commune, nous pensons qu'il est essentiel de distinguer ce qui est nécessaire de ce qui est souhaitable.

C'est pour cette raison que le PLR Bernex ne soutiendra pas cette demande de crédit pour la rénovation du parc de la pataugeoire.

Pour les futurs projets, nous invitons le Conseil administratif à tenir davantage compte de la capacité financière de la Commune et à privilégier des réalisations proportionnées aux moyens dont nous disposons.

M. Flükiger donne lecture de la prise de position suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe UDC a examiné avec attention la demande de crédit pour le renouvellement complet de la place de jeux du parc de la pataugeoire.

Nous reconnaissons bien volontiers l'importance d'offrir aux Bernésiens des espaces de jeux sécurisés et attractifs. Cependant, la situation financière de la commune reste précaire. Les charges augmentent, les recettes sont sous pression, et nous devons faire preuve de la plus grande rigueur dans l'utilisation de l'argent des contribuables. Un projet ambitieux et coûteux, tel que celui qui nous est présenté aujourd'hui, ne nous paraît pas responsable dans le contexte actuel. Nous privilégions donc soit une solution nettement moins onéreuse et plus modeste, soit - à titre provisoire - un simple entretien et une rénovation au strict minimum des équipements existants, afin de garantir la sécurité sans engager des dépenses disproportionnées.

C'est pourquoi le groupe UDC demande le renvoi de ce projet en commission. Nous y travaillerons de manière constructive pour aboutir à une proposition réaliste, raisonnable et financièrement soutenable pour les Bernésiens.

La Présidente ouvre la discussion sur la demande de renvoi en commission.

Mme Antille réagit aux propos de Mme Echard et conteste l'affirmation selon laquelle le Conseil administratif ne respecterait pas les commissaires en inscrivant cette demande de crédit à l'ordre du jour. Elle estime au contraire que cette démarche permet à l'ensemble du Conseil municipal de se prononcer, soit sur un éventuel renvoi en commission, soit directement sur la demande de crédit.

La Présidente met le renvoi en commission au vote :

10 personnes sont pour, 1 personne s'abstient et 10 personnes sont contre le renvoi en commission. La Présidente tranche contre le renvoi en commission. Ce dernier est donc refusé.

La Présidente propose de poursuivre la discussion sur la demande de crédit.

M. Doerks indique que l'ACB est opposé au saucissonnage des demandes de crédit. Il annonce qu'il refusera cette demande de crédit et demande au Conseil administratif d'établir une planification financière ainsi qu'une planification des installations pour l'ensemble des parcs de la commune.

Mme Laube indique que le Centre soutient pleinement cette demande de crédit. La rénovation de la place de jeux de la pataugeoire n'est pas un caprice mais une nécessité, les équipements étant vétustes.

Mme Laube souligne que Bernex grandit et que ce projet répond à une réalité démographique, en bénéficiant aux familles, aux jeunes et aux aînés actifs. Elle relève également que le coût des équipements concernés est marginal au regard de l'enveloppe globale et que leur suppression enverrait un signal négatif. Elle invite dès lors le Conseil municipal à soutenir cette demande de crédit, qui concerne l'ensemble des habitants de la commune.

Mme Echard revient sur les propos de Mme Antille en soulignant qu'elle demandait que le Conseil administratif respecte la volonté de la commission des finances et accepte un renvoi en commission.

M. Zufferey signale que la commission des finances n'est pas « surpuissante » par rapport aux autres commissions et souligne que la commission EMS a étudié ce projet à deux reprises, estimant qu'il apportera une plus-value à l'ensemble de la population bernésienne. Il considère qu'un renvoi en commission ne se justifie qu'en présence de nouveaux éléments, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. M. Zufferey estime que ce projet répond à un besoin et à une attente de la population. S'agissant des conflits d'usage, il relève que des aménagements similaires existent dans d'autres communes. Enfin, il indique qu'il est possible de demander au Conseil administratif une vision globale des rénovations des parcs, mais qu'il n'est pas légalement possible de voter l'ensemble des crédits en une seule fois. M. Zufferey invite dès lors le Conseil municipal à accepter cette demande de crédit.

Mme Wäfler rend le Conseil municipal attentif aux enjeux liés aux réseaux sociaux, aux téléphones portables, à l'obésité ainsi qu'aux problèmes de santé mentale chez les jeunes. Elle estime que ce lieu de rencontre favorise les interactions sociales, les activités en plein air et le lien intergénérationnel, tout en soulignant que ce type d'aménagement fonctionne dans d'autres communes et est bénéfique pour les différentes générations. Mme Wäfler considère qu'un tel projet enverrait un message positif à la population, d'autant plus que le secteur accueille de nouvelles familles, et invite le Conseil municipal à soutenir cette demande de crédit.

M. Bernard Riedweg souhaite intervenir sur le coût du projet ainsi que sur la question des conflits d'usage. Concernant le coût, il relève que, contrairement à d'autres projets ayant nécessité des crédits d'étude parfois élevés, celui-ci a été élaboré par la commune sans frais d'étude. Il estime dès lors que le projet est raisonnable en termes de coûts et considère que les difficultés financières de la commune ne doivent pas empêcher la réalisation d'un projet de rénovation de parc de l'ordre de 200'000 francs. S'agissant de l'usage intergénérationnel, M. Bernard Riedweg se dit dubitatif face à la notion de « conflits d'usage ». Il estime qu'il conviendrait plutôt de parler de possibilités de rencontres entre les générations, soulignant que ce type d'aménagement favorise les échanges

plutôt que les conflits. Il relève enfin qu'aucune problématique de ce type n'a été constatée ailleurs dans le canton et invite le Conseil municipal, en particulier les groupes PLR et UDC, à accepter cette demande de crédit.

M. Cabot tient à préciser, en réponse à M. Zufferey, que la commission des finances ne remettait pas en cause le contenu de la demande de crédit, mais la manière dont celle-ci avait été présentée à la commission. Il souligne que celle-ci n'entendait pas remettre en question le travail effectué par la commission EMS, qu'il juge de qualité. Son intervention visait uniquement la procédure suivie.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de délibération.

Crédit de 195'000 francs TTC pour le renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire, chemin du Signal 29 (EMS 4-2026-9)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs - EMS » du 28 mai 2026,
- Vu le rapport de la commission « finances et administration - FA » du 5 juin 2026,
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 9 non et 0 abstention (21 membres présents)

1. De procéder au renouvellement de la place de jeux du parc de la pataugeoire situé au 29, chemin du Signal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 195'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense en 10 annuités à partir de la fin des travaux estimée en 2026.

e) EMS 5 -2026 -11 : demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs - Vote

- **Rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026**

Mme Aude Echard donne lecture du rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs » du 28 mai 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunis en séance ordinaire les 20 avril et 18 mai 2026, les membres de la Commission « Environnement, mobilité et services extérieurs » ont examiné la demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs, pour un montant de CHF 385'000.00 TTC. Cette demande s'inscrit dans la planification du renouvellement de la flotte communale.

Les véhicules concernés par ce renouvellement sont un tracteur John Deere 6R 160 ainsi que deux véhicules Toyota Proace Plattform. Le coût estimé pour l'achat de ces véhicules est le suivant :

Coûts estimés : remplacement des véhicules

- Tracteur John Deere 6R 160 : CHF 245'000.00*
- Toyota Proace Plattform : CHF 70'000.00*
- Toyota Proace Plattform : CHF 70'000.00*

Le remplacement du véhicule porte-outil Reform Metrac, en service depuis plus de 20 ans, a conduit la commune à étudier différentes solutions. Selon les explications fournies à la commission, l'acquisition d'un tracteur agricole permettrait d'assurer les missions actuellement réalisées par le porte-outil tout en internalisant certaines prestations jusqu'ici confiées au prestataire externe, notamment l'entretien des bords de routes et des chemins communaux.

Dans ce cadre, la commune a décidé de mettre fin au contrat la liant à Agrinex, soit à la fin de l'année en cours. Il est précisé qu'en cas de refus de la demande de crédit, la commune devrait à nouveau recourir à un prestataire externe, lequel serait sélectionné par le biais d'un appel d'offres.

Le remplacement de deux camionnettes vétustes est également prévu afin d'améliorer les conditions d'ergonomie et de sécurité des collaborateurs, tout en réduisant les coûts d'exploitation. Selon les informations présentées, cette nouvelle organisation permettrait également d'améliorer l'efficacité des services communaux.

Les débats portent principalement sur le remplacement du tracteur et sur l'internalisation des prestations. Certains commissaires estiment que les économies annoncées de CHF 80'000. ne sont pas suffisamment représentatives de la réalité.

Des commissaires s'interrogent également sur une éventuelle création de postes pour répondre aux besoins liés à cette internalisation. Il est confirmé à plusieurs reprises que cette demande n'ouvrira pas de nouveaux postes pour les services extérieur. Il est ajouté que, grâce à ce tracteur, les employés pourront travailler plus efficacement et disposer de davantage de temps pour d'autres tâches.

Il est également demandé qu'aucun engagement de personnel supplémentaire, pour l'activité actuelle, ne soit sollicité au cours des cinq prochaines années ; cette condition doit figurer dans la demande de crédit. Il est répondu que cette information pourra être précisée par les finances et ajoutée à la demande de crédit.

Toutes les questions et remarques ayant été posées, la commission passe au vote et vous recommande, par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (10 personnes présentes), d'accepter la demande de crédit d'un montant de CHF 385'000.00 TTC.

– Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026

M. Christian Perrier donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026, la commission « finances et administration » a étudié la demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des services extérieurs d'un montant de 385'000.-.

Un commissaire nous fait part d'un calcul des charges d'exploitation en se basant sur les normes Agroscope 2025 pour le tracteur John Deere 6R 160 par rapport au coût du prestataire externe, Agrinex, qui générerait un surcoût pour la Commune.

Il est rappelé que le contrat avec Agrinex a été dénoncé et qu'il faudrait repasser par un appel d'offres en cas de refus de cet achat.

Ce tracteur va remplacer un véhicule Metrac, vétuste et qui doit être remplacé de toute manière. Ce nouveau tracteur permettra non seulement d'effectuer l'entretien jusqu'alors effectué par Agrinex, mais également les missions actuelles, ce qui n'est pas pris en compte dans le calcul présenté par l'intervenant précédent.

Un nouveau véhicule autre que le tracteur ne sera pas forcément moins cher et ne permettra pas d'internaliser toutes les tâches.

Mme Antille réitère le fait qu'il n'y aura pas d'engagement supplémentaire, cette demande est basée sur une recherche d'efficience, une réflexion sur la diversité des tâches et la revalorisation au sein du service.

La commission passe au vote et vous recommande par

5 pour, 4 contre (9 membre présents)

D'accepter la demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des services extérieurs d'un montant de Frs 385'000.- TTC amortis sur 15 ans, s'agissant de véhicules utilitaires professionnels.

– **Projet de délibération**

La Présidente ouvre le débat sur la demande de crédit.

Mme Laube indique que le Centre soutient cette demande de crédit sans réserve. En effet, le renouvellement des véhicules constitue une mesure de gestion saine et responsable, les véhicules actuels étant en fin de vie, et une internalisation permettra à la commune de mieux maîtriser la qualité des interventions et de garantir les délais, sans dépendre de prestataires externes. Selon le Centre, différer ce renouvellement reviendrait à réaliser une fausse économie en multipliant les pannes et les coûts de réparation. Mme Laube invite dès lors le Conseil municipal à accepter cette demande de crédit.

M. Flükiger indique que le groupe UDC reconnaît l'importance de disposer de véhicules fiables pour assurer les tâches communales.

M. Flükiger estime toutefois que le remplacement de véhicules avant la fin de leur durée normale de dépréciation, fixée à 15 ans, est prématuré. Il considère en outre que l'acquisition d'un tracteur n'est pas justifiée et qu'il serait plus judicieux de poursuivre l'externalisation de certaines tâches auprès d'agriculteurs et d'entrepreneurs locaux, afin de préserver les finances communales tout en soutenant l'économie locale. M. Flükiger annonce dès lors que le groupe UDC refusera cette demande de crédit.

M. Doerks relève que cette demande de crédit est motivée par le remplacement d'un ancien véhicule ainsi que par la résiliation du contrat Agrinex. Il estime, comme cela a été démontré en

commission, qu'il s'agit d'une aberration économique. Selon M. Doerks, le maintien du contrat Agrinex aurait permis de réaliser d'importantes économies, alors que sa suppression entraînera des coûts supplémentaires sur les 15 prochaines années. Pour cette raison, il invite le Conseil municipal à refuser cette demande de crédit.

Mme Chassot donne lecture de la prise de position suivante :

Le vote d'un crédit d'investissement est toujours un acte politique majeur et la demande qui nous est soumise ce soir s'inscrit dans la continuité du plan global élaboré et pensé il y a quelques années déjà, afin de renouveler le parc de véhicules. La demande de ce soir est en cohérence avec l'action menée par la Commune et en est une des étapes, d'autres véhicules seront encore à changer dans les années à venir.

Nous pouvons nous réjouir que cette demande, pour deux des trois véhicules, réponde au souci de se désengager des énergies fossiles, malgré un coût plus élevé que pour des véhicules thermiques. Cependant, il nous faudra également être attentifs aux coûts futurs inhérents au parcage de ces véhicules électriques, nécessitant des aménagements spécifiques dans les garages - aménagements qui auront un coût non négligeable à envisager.

Une réalité que nous connaissons tous ici se doit être rappelée : la situation des finances communales n'est pas au mieux de sa forme (cf les comptes 2025 déficitaires de 2mios). Nos marges de manœuvre deviennent serrées, et face à ce contexte financier difficile, notre responsabilité est grande. Gouverner c'est prévoir et anticiper les défis et opportunités et choisir des finances saines et solides.

Donc, pour le PLR Bernex, cet effort budgétaire doit s'accompagner d'une contrepartie managériale et politique non négociable. L'acquisition de ces outils modernes - et je pense ici plus particulièrement au nouveau tracteur - doit impérativement se traduire par des gains d'efficacité et de productivité. Ces machines doivent nous permettre de faire mieux, ou tout du moins aussi bien, avec les forces vives dont nous disposons déjà.

C'est pourquoi le vote de cette demande nécessiterait être assorti d'une condition qui devrait lier notre exécutif pour l'avenir : aucun personnel supplémentaire ne doit être engagé au sein des services extérieurs au cours des 5 prochaines années.

Il sera notamment de la compétence des Conseillers municipaux de s'assurer - lors des votes des prochains budgets - que la création de nouveaux postes au sein des services extérieurs ne soit pas proposée et que la masse salariale de ce service ne soit pas alourdie.

Le groupe PLR Bernex votera donc positivement cette demande - assortie à la réserve mentionnée ci-avant.

M. Huguenin rappelle que le Reform Metrac, âgé de 20 ans, doit de toute manière être remplacé. Selon lui, la question porte sur le choix de l'équipement le plus adapté aux besoins de la commune. À noter que si cette demande de crédit était refusée, la commune devrait malgré tout remplacer le Reform Metrac pour un montant de 200'000 francs, tout en conservant un contrat d'entretien. M. Huguenin estime qu'un tel choix représenterait une charge d'environ 80'000 francs par année, soit près de 1,2 millions de francs sur 15 ans.

M. Zufferey indique que le groupe Socialiste soutiendra cette demande de crédit. Il souligne le sérieux des présentations effectuées en commission ainsi que le travail réalisé par les services extérieurs. L'acquisition du tracteur répond à une volonté de réaliser des économies en permettant d'internaliser certaines prestations, ce qui supprimera un mandat de 80'000 francs par année et générera une économie nette pour la commune. Considérant que ce montant est significatif au regard de la situation financière de cette dernière, M. Zufferey invite le Conseil municipal à accepter cette demande de crédit.

Mme Antille souligne que, conformément au rapport de la commission des finances, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire au sein des services extérieurs en lien avec l'utilisation des nouveaux tracteurs. Elle relève en revanche qu'il n'est pas possible de s'engager dès à présent pour les cinq prochaines années, cette compétence relevant du vote annuel du budget par le Conseil municipal.

M. Mayerat annonce que les Vert.e.s soutiennent cette demande de crédit. Il estime que le remplacement du tracteur est indispensable et que l'acquisition d'un modèle plus performant permettra de mieux répondre aux besoins de la commune. M. Mayerat relève également que les deux véhicules électriques sont nécessaires. Considérant que la question du contrat Agrinex ne fait pas l'objet du débat de ce soir, il invite le Conseil municipal à accepter cette demande de crédit.

M. Flükiger est conscient que le Reform Metrac, âgé de plus de 20 ans, doit être remplacé. En revanche, il estime que le remplacement des deux autres véhicules, âgés respectivement de 11 et 13 ans, n'est pas encore nécessaire. S'agissant du tracteur, il reconnaît les économies potentielles liées à son acquisition, mais considère qu'il n'est pas opportun d'internaliser davantage de tâches qui pourraient continuer à être confiées à des entrepreneurs locaux.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de délibération.

Crédit de 385'000 francs TTC pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs (EMS 5-2026-11)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
 - Vu le rapport de la commission « environnement, mobilité et services extérieurs - EMS » 28 mai 2026,
 - Vu le rapport de la commission « finances et administration - FA » du 5 juin 2026,
 - Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 4 non et 0 abstention (21 membres présents)

1. De procéder au remplacement des trois véhicules pour les Services extérieurs.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 385'000 francs TTC destiné à ces acquisitions.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir les trois véhicules au moyen de 15 annuités dès leur acquisition estimée à 2026.

f) Statut du personnel - Modification d'un article

- **Rapport de la commission « finances et administration » du 5 juin 2026**

M. Cabot donne lecture du rapport de la commission finances et administration du 5 juin 2026.
Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 4 juin 2026 la commission « finances et administration » a étudié le projet de modification d'un article du statut du personnel de la Commune de Bernex.

M. Stocco nous fait part de la modification de l'article 3, alinéa 1 du Statut du personnel. Cet ajout concerne le personnel affecté aux restaurants scolaires. Le Conseil administratif pourra, comme c'est déjà le cas pour le personnel de la petite enfance, édicter des prescriptions particulières eu égard aux taux d'activité, horaires et périodes de vacances propre à ce secteur.

La question est posée concernant les patrouilleuses scolaires, celles -ci ne sont pas concernées car ne font pas partie du personnel communal, il s'agit de personnel auxiliaire.

La même question est posée concernant les jardins d'enfants, ils font partie du personnel de la petite enfance.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour (9 membres présents)

d'accepter la modification de l'article 3, alinéa 1 du Statut du personnel de la Commune de Bernex.

– Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de délibération.

Modification de l'article 3 du Statut du personnel

- Vu les modifications du Statut du personnel votées par le Conseil municipal le 18 mars 2025 et l'entrée en vigueur du document le 22 mai 2025
- Vu le travail d'élaboration des règlements d'application du Conseil administratif, en cours, et la nécessité qui est apparue d'adopter des dispositions spéciales pour le personnel des restaurants scolaires, à l'image de celles prises pour le personnel de la petite enfance
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 5 juin 2026,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. W de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité (21 membres présents)

1. D'adopter la modification suivante (en gras) du Statut du personnel du 22 mai 2025

Art. 3, al.1

¹ Le Conseil administratif édicte par voie de règlement les prescriptions particulières applicables au personnel de la petite enfance. Ces prescriptions peuvent déroger aux

dispositions du présent Statut, eu égard à la (ou aux) convention(s) collective(s) régissant ce domaine. De même, il peut édicter par voie réglementaire des prescriptions particulières pour le personnel affecté aux restaurants scolaires, eu égard notamment aux taux d'activité, horaires de service et périodes de vacances propres à ce domaine.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible)

g) Projet MZ Malagnou

- **Rapport de la commission « planification et aménagement du territoire » du 8 juin 2026**

Mme Lauren Baddeley donne lecture du rapport de la commission planification et aménagement du territoire du 8 juin 2026.

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séance ordinaire le 26 mai dernier, la commission PAT a étudié l'avant-projet de loi portant sur la modification de zone (MZ) du lieu-dit le « Malagnou ». Pour rappel, ce secteur s'inscrit entre la rue de Bernex dans son extrémité Ouest, la route du Merley et la route de Laconnex (en aval du rond-point).

Actuellement situé en zone 5 (zone villa), il a été identifié par le PDCom, récemment adopté par le Conseil Municipal, comme propice à un déclassement en zone de développement 4B, et ce pour les motifs déjà évoqués lors de la demande de crédit d'étude.

Suite à l'approbation de ce crédit d'étude et suite à l'aboutissement de cette dernière, un avant-projet de loi de modification de zone a été présenté à la commission. Il comprend, comme prévu :

- *L'avant-projet de loi modifiant les limites de zones ainsi que son exposé des motifs ;*
- *Le plan de modification des limites de zones ;*
- *Un rapport 47 OAT .*

Il s'agit, désormais et pour le Conseil Municipal, de préavisier cet avant-projet afin que ce dernier puisse être transmis au Conseil d'Etat qui après s'être assuré de sa conformité aux dispositions légales, le mettra à l'enquête publique avant de le soumettre, ensuite, au Grand Conseil.

L'avant-projet de loi a suscité un certain nombre de questions et de demandes de précisions de la part des commissaires. Les interrogations portaient, notamment, sur la question des gabarits admissibles, sur l'impact potentiel de la densification pour les riverains et sur la nécessité de maintenir le caractère « villageois » et qualitatif de ce quartier.

Après divers échanges et après les explications argumentées du Conseiller Administratif ainsi que du chef de service de l'aménagement, la Commission décide de procéder au vote séance tenante, et donc, sans retour préalable dans les groupes .

La Commission vous recommande ainsi par :

10 voix pour (10 personnes présentes, soit l'unanimité)

d'approuver la résolution permettant :

1. *De préavisier favorablement l'avant -projet de loi sollicitant la modification des limites de zones, plan N° 30'310 -507 , au lieu -dit « Malagnou » pour la création d'une zone de développement 4B , élaboré par le Département, version au 20 mai 2026.*
2. *D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.*

– **Projet de résolution**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Perrier invite le Conseil municipal à voter cette résolution, qui donnera un signal fort à l'Etat, comme l'a rappelé le Conseiller administratif M. Baumann.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** procède à la lecture et au vote du projet de résolution.

Projet de loi modifiant les limites de zone sur le secteur situé entre la route du Merley, la rue de Bernex et la route de Laconnex (création d'une zone de développement 4B au lieu-dit « Malagnou ») : adoption

- Vu la résolution du Conseil municipal du 28 octobre 2025 adoptant le Plan directeur communal (PDCom) - Plan directeur des chemins pour piétons et de la stratégie d'évolution de la zone 5 ;
- Vu l'approbation de ces mêmes documents par le Conseil d'Etat le 04 mars 2026 ;
- Vu le crédit d'étude n° PAT-1-2025-3, voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2025, permettant la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration d'un projet de modification de zone (MZ) sur le secteur situé entre la route du Merley, la rue de Bernex et la route de Laconnex (création d'une zone de développement 4B au lieu-dit « Triangle de Malagnou »), ainsi que l'ouverture d'un crédit de 64'000 francs destiné à cette étude,
- Vu l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex et son exposé des motifs,
- Vu le plan n° 30'310-507 dans sa version du 20 mai 2026,
- Vu le rapport de la commission « Planification et aménagement du territoire - PAT » du 8 juin 2026,
- Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,
- Conformément à l'art. 30A, al. 1, let. a, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité (21 votants)

1. De préavisier favorablement/défavorablement l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones, plan N° 30'310-507, au lieu-dit « Malagnou » pour la

création d'une zone de développement 4B, élaboré par le département, version au 20 mai 2026.

2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption

9. Informations

M. le Maire, M. Cyril Huguenin

Prévention suicide

Le service social poursuit son programme « Bernex, là pour ces jeunes ! » relatif à la prévention du suicide chez les jeunes : le film « A Bicyclette » traitant de ce sujet sera projeté dans le cadre de Ciné Signal le vendredi 3 juillet à 20h au Signal de Bernex.

Français en été

La Commune accueille ce dispositif intercommunal et proposera des cours de français pendant la période estivale au parc des Molliers du 29 juin au 10 juillet. Informations disponibles sur www.francaisenete.ch

Mme Guylaine Antille :

Festival Métissages

La 25^e et dernière édition du festival Métissages se tiendra les vendredi 19 et samedi 20 juin dans la zone sportive du Signal. Toutes les infos sur metissages.org. La Fête de la musique continuera à Bernex, avec une autre équipe, et toujours dans ce même esprit festif et fédérateur.

Programmation culturelle estivale

L'été sera culturel à Bernex avec une offre riche, entre cirque, cinéma, théâtre de rue, entre-sort, animations autour des livres ou encore concert sous les étoiles.

Toute la programmation est à découvrir dans le dépliant prochainement dans vos boîtes aux lettres ou sur bernex.ch.

Réjouissances de la rentrée

- Réservez d'ores et déjà la date des prochaines Rencontres Musicales : du vendredi 21 au dimanche 23 août. Le thème, POP SOUL FUNK sera festif et dansant !
- NOUVEAU : une « Tavolata » géante sera organisée le dimanche 30 août au Signal de Bernex par l'association Oenotopia Genève, en collaboration avec le domaine des Curiades et la Commune de Bernex. Toutes les infos sur laplusgrandetavolatadesuisse.ch

10. Questions

Pose d'un miroir à hauteur de la BCGe, au débouché sur la rue de Bernex

M. Perrier demande s'il serait possible d'installer un miroir à la hauteur de la BCGe, au débouché du chemin venant du cimetière sur la rue de Bernex, estimant que la visibilité y est insuffisante et que la situation est dangereuse.

Modification de l'horaire de la buvette du Signal

M. Perrier regrette la modification des horaires d'ouverture de la buvette du Signal et demande les raisons ayant conduit à limiter son ouverture aux périodes de matchs et d'entraînements.

Ferme agro-urbaine

M. Perrier indique être régulièrement interpellé par des habitants au sujet de la réouverture de la ferme agro-urbaine. Il relève que de nombreuses personnes souhaitent sa réouverture et demande à quelle échéance celle-ci pourrait intervenir.

Lutte contre les îlots de chaleur, notamment dans les écoles

M. Matthieu Riedweg s'interroge sur les mesures prévues par la commune pour lutter contre les îlots de chaleur, en particulier aux abords des écoles qu'il considère comme des points particulièrement exposés. Il relaie les inquiétudes d'enseignants qui craignent que les fortes chaleurs entraînent à nouveau des malaises parmi les élèves.

Résiliation des baux de l'immeuble sis 55 chemin de Saule

Mme Chasot indique avoir appris que l'ensemble des baux des 36 logements de l'immeuble situé au 55, chemin de Saule ont été résiliés en vue de travaux de rénovation et de surélévation. Elle demande quelles démarches la commune a entreprises ou envisage d'entreprendre pour accompagner les locataires concernés et s'enquiert des possibilités de relogement, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, notamment les retraités âgés établis de longue date dans la commune.

M. Huguenin indique que le Conseil administratif a été rapidement informé de la résiliation des baux, ce qui témoigne, selon lui, de l'efficacité et de la qualité du travail du service social de la commune. Il précise qu'une rencontre a été organisée avec le magistrat délégué et que le service social suit ces dossiers de près. En raison de leur caractère confidentiel, il propose d'aborder cette situation lors de la séance de la commission SAS de fin août, conformément à l'art. 79 du règlement du Conseil municipal. Il assure enfin que le Conseil administratif fera preuve de la plus grande célérité pour défendre les personnes concernées.

Container au chemin du Signal

Mme Chassot s'interroge sur le container installé dans l'angle sud du parc de la Pataugeoire, du côté du chemin du Signal. Elle demande à quelle date il a été installé, s'il a été acheté ou loué, ainsi que le coût de cette installation.

Caran d'Ache

M. Doerks relève que les travaux de construction de Caran d'Ache avancent et demande un point de situation sur le plan de mobilité élaboré avec la FTI et les locataires du PDZIA afin de faciliter les déplacements entre le tram et le PDZIA.

Information culturelle et remerciements

Mme Chassot remercie la commune pour son soutien au festival des Épistolaires, organisé dans le parc de la Mare, qu'elle juge très apprécié. Elle informe également que le Domaine de la Terre participera au Grand Juillet, une manifestation consacrée aux livres et à la lecture, dans le cadre de laquelle plusieurs activités seront organisées à Bernex.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assemblée pour la qualité des débats et l'esprit de respect ayant prévalu tout au long de la séance. Elle annonce que la destination du prochain voyage du Conseil municipal sera dévoilée progressivement au fil des prochains conseils, au moyen d'indices. La Présidente informe également qu'une invitation sera prochainement envoyée aux membres souhaitant participer à la Coupe de Noël. Après avoir remercié le public de sa présence, elle invite l'ensemble des personnes présentes à partager un apéritif au carnotzet et

lève la séance à 21h49.

**La prochaine séance est fixée au
15 septembre 2026
à 20h00.**

Le Secrétaire :

Lionel ROSSINI

La Présidente :

Sandra MARCONI

Bernex, le 6 juillet 2026